

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2009**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	34
Absents représentés	5
Absents excusés	3
Absents non excusés	3

L'AN DEUX MIL NEUF, LE DIX SEPT DECEMBRE à VINGT ET UNE HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 11 décembre 2009 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, Mme DUCHENE, M. MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mmes POURRE, BERNARD Sandrine (jusqu'au point B), M. ROSSET, Mme WOJCIECHOWSKI, adjoints au Maire,

Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, EHRMANN, SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, TAGZOUT (à partir du 2^{ème} vœu), CATALAN, Mmes OUDART, SCHMIDT, MM. MERCIER, MOOG, MACHADO (jusqu'au point B), Mmes BERNARD Méhadée, PIERON, MM. MARCHAND, MOKRANI, CASTELNAU (jusqu'au point B), Mmes APPOLAIRE, MM. LECLERCQ (à partir du 2^{ème} vœu), ABERDAM, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme GAMBIASIO, adjointe au Maire, représentée par M. BARON,
Mme BERNARD Sandrine, adjointe au Maire, représentée par M. MERCIER (à partir du point C),
Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. BELABBAS,
M. PRAT, conseiller municipal, représenté par M. RAMEAU,
Mme BROUTE, conseillère municipale, représentée par Mme SCHIAVI,
M. MACHADO, conseiller municipal, représenté par Mme LOICHOT (à partir du point C),
M. CASTELNAU, conseiller municipal, représenté par Mme APPOLAIRE (à partir du point C).

ABSENTS EXCUSES

M. LACHOURI, conseiller municipal,
M. RIVIERE, conseiller municipal,
M. TAGZOUT, conseiller municipal (jusqu'au 1^{er} vœu).

ABSENTS NON EXCUSES

Mme LE CARDINAL, conseillère municipale,
M. CATHENOZ, conseiller municipal,
M. LECLERCQ, conseiller municipal (jusqu'au 1^{er} vœu).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 19 novembre 2009.

(37 voix pour, 3 voix contre : M. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. TAGZOUT)

/ ENTEND la réponse apportée par le Maire à la question d'urgence posée par M. Aberdam sur la fermeture de l'usine des eaux d'Ivry d'ici fin 2009.

/ APPROUVE le vœu d'urgence proposé par Mme Chantal Duchène au nom de la majorité municipale, concernant la régularité de la ligne du RER C (vœu joint).

(à l'unanimité)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe socialiste au nom de la majorité municipale contre la suppression du juge d'instruction et pour l'indépendance de la justice (vœu joint).

(37 voix pour et 2 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe des élus communistes et partenaires au nom de la majorité municipale sur l'avenir des modes de garde pour la petite enfance (vœu joint).

(38 voix pour et 3 conseillers ne prennent pas part au vote : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE)

A/ Est informé sur le dispositif de prévention de la grippe A H1N1.

(affaire non sujette à un vote)

B/ PROCEDE au débat d'orientations budgétaires 2010 conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

(affaire non sujette à un vote)

C/ APPROUVE le programme des travaux pour la requalification des espaces publics et sportifs définis dans le cadre de l'opération de construction des logements Hartmann-Marat, DECIDE de recourir à un concours de maîtrise d'œuvre publics, FIXE la composition du jury de concours et FIXE l'indemnisation des concurrents ayant remis une offre conforme, à 40 000 € TTC par équipe de maîtrise d'œuvre.

(38 voix pour et 3 abstentions : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE)

DESIGNE comme suit les représentants du Conseil municipal comme membres du jury de concours :

Titulaires	Suppléants
-Daniel Mayet	-Sylvain Baron
-Chantal Duchène	-Hervé Rivière
-Séverine Peter	-Pierre Martinez
-Françoise Erhmann	-Marie Piéron
-Annie-paule Appolaire	-Bruno Castelnau

D/ PREND acte de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2008 du SIRESCO.

(affaire non sujette à un vote)

E/ DECIDE l'octroi d'une aide communale à hauteur de 220 000 € pour l'accession à la propriété sur le territoire de la Commune dans le cadre du dispositif PASS Foncier, FIXE le montant de l'aide à 4 000 € pour les ménages de 1 à 3 personnes (35 logements) et à 5 000 € pour les ménages de 4 personnes et plus (16 logements) satisfaisant aux conditions cumulatives et modalités énoncées dans la délibération, et SOLLICITE auprès de l'Etat les subventions prévues dans le cadre de ce dispositif.

(38 voix pour et 3 abstentions : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE)

F/ APPROUVE le contrat-cadre « Ecoquartiers Confluence Seine-Amont Ivry/Paris » à passer avec l'Etat.

(39 voix pour, 1 abstention : Mme PERNIN et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

1A/ ADOPTE la décision modificative n°3 de l'exercice 2009 du budget ville et PREND ACTE de ses annexes jointes.

(38 voix pour et 3 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE)

1B/ ADOPTE la décision modificative n°3 de l'exercice 2009 du budget annexe du service aide à domicile.

(38 voix pour et 3 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE)

2/ AUTORISE le Maire, en début d'année 2010 et dans l'attente de l'adoption du budget primitif, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2009.

(à l'unanimité)

3/ DECIDE de verser à Monsieur PARET, Trésorier Municipal d'Ivry-sur-Seine, l'indemnité de conseil calculée selon les barèmes en vigueur, au taux de 50% et ce, à compter du 3 juillet 2009.

(38 voix pour et 3 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE)

4/ DECIDE la création d'un budget annexe concernant le service public d'élimination des déchets, à compter du 1^{er} janvier 2010.

(40 voix pour et 1 abstention : Mme PERNIN)

5/ FIXE le montant de la redevance d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2010 à 0,1815 € par mètre cube d'eau vendu aux riverains des voies ou portions de voies desservies par une canalisation d'égout communal ou départemental, qu'ils soient ou non raccordés.

(37 voix pour, 3 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE et 1 abstention : M. ABERDAM)

6/ ACCORDE une subvention de 1.000 € à l'association APICA.

(37 voix pour, 3 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE et 1 abstention : M. ABERDAM)

7/ AUTORISE le Maire à mandater, dès que nécessaire, aux associations et autres organismes locaux percevant une subvention communale et qui en justifieront la nécessité, un ou plusieurs acompte(s) de subvention au titre de 2010 dans la limite du quart du montant accordé en 2009.

(27 voix pour, 3 abstentions : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE et 11 conseillers ne prennent pas part au vote : M. BEAUBILLARD, Mmes PERSTUNSKI-DELEAGE, BROUTE, POURRE, PIERON, WOJCIECHOWSKI, MM. MERCIER, MACHADO, BELABBAS, Mme PETER, M. RAMEAU)

8/ APPROUVE le compte-rendu annuel présenté par l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne, concernant la ZAC du Plateau au titre de l'année 2008 et comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et recettes.

(37 voix pour, 3 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE et
1 abstention : M. ABERDAM)

9/ APPROUVE le rapport d'activités et les comptes de la SADEV94 arrêtés au 31 décembre 2008.

(37 voix pour, 3 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE et
1 abstention : M. ABERDAM)

10/ APPROUVE le rapport d'activités et les comptes de la SEMI arrêtés au 31 décembre 2008.

(38 voix pour et 3 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE)

11/ DECIDE d'acquérir au prix de cent vingt six mille euros (126 000 €) les lots de copropriété n°79 et 99, dépendant de l'ensemble immobilier sis 48/50 avenue Jean Jaurès, parcelle cadastrée section AS n°157 à Ivry-sur-Seine (94200) dans le cadre de l'opération « Ivry Confluences ».

(38 voix pour et 3 abstentions : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE)

12/ DECIDE d'acquérir au prix de cent soixante huit mille euros (168 000 €) les lots de copropriété n°1, 2, 3 et 29 dépendant de l'ensemble immobilier sis, 25 rue Westermeyer, parcelle cadastrée section C n°33 à Ivry-sur-Seine (94200) dans le cadre de l'opération « Ivry Confluences ».

(38 voix pour et 3 abstentions : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE)

13/ ACCORDE la garantie communale à l'AFTAM pour deux prêts d'un montant total de 1 462 964 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la création d'une Résidence Sociale de 93 logements locatifs au 6 rue du Colombier à Ivry-sur-Seine et ACCORDE au même organisme une subvention de 372 000 €, au titre de la surcharge foncière.

(38 voix pour et 3 abstentions : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE)

14/ ACCORDE la garantie communale à l'ESH SADIF¹ pour le remboursement de six prêts d'un montant total de 8 171 569 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 88 logements sociaux sis, 173 rue Marcel Hartmann à Ivry-sur-Seine.

(à l'unanimité)

15/ APPROUVE la convention à passer avec l'association Seine Amont Initiative, relative à la participation de la Ville à une plateforme d'Initiative Locale soutenant les initiatives économiques créatrices d'emplois ou favorisant l'insertion par l'emploi sur le territoire d'Ivry-sur-Seine.

(37 voix pour et 4 abstentions : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. ABERDAM)

16/ ACCORDE la garantie communale à hauteur de 114 000 € au PLIE pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 250.000 euros (la Ville de Vitry se portant garante de cet emprunt à hauteur de 136.000 euros) à contracter auprès du Crédit Coopératif afin de faire face aux paiements dus aux différents opérateurs et dans l'attente des sommes dues par le FSE au titre des années 2007, 2008 et 2009.

(38 voix pour et 3 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE)

¹ Entreprise sociale pour l'habitat SA HLM d'Ile-de-France.

17/ AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif à la collecte et au transport au centre de transfert des encombrants et dépôts à la société Otus pour un montant annuel compris entre 236 967 € HT soit 250 000 € TTC et 473 934 € HT soit 500 000 € TTC.

(37 voix pour, 3 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

18/ AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif à la réalisation et à la réhabilitation des réseaux d'arrosages automatiques de la Ville d'Ivry-sur-Seine avec la société Aquagreen, pour un montant annuel compris entre 21 000 € HT soit 25 116 € TTC minimum et 63 000 € HT soit 75 348 € TTC maximum.

(à l'unanimité)

19/ AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif à la gestion et l'exploitation du parc de stationnement Marat avec la société VINCI, pour un montant forfaitaire annuel de 141 270 € HT.

(à l'unanimité)

20/ PREND ACTE du rapport annuel de la Société Lombard et Guérin, délégataire du service public des marchés d'approvisionnement de la Ville pour l'exercice 2008.

(à l'unanimité)

21/ FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2010, par application de la formule d'actualisation prévue par la convention de délégation de service public, les droits de place sur la halle et les marchés communaux de la Ville et la redevance annuelle versée à la Ville.

(à l'unanimité)

22/ PREND ACTE du rapport annuel pour l'exercice 2008 de la société Spie Autocité, délégataire d'une partie du service public du stationnement payant de la Ville.

(40 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

23/ APPROUVE l'avenant n°5 portant prolongation de trois mois de la convention de délégation de service public passée avec la société SPIE AUTOCITE relative au stationnement pour un montant de 70 000 € HT.

(39 voix pour et 2 abstentions : Mme PERNIN, M. ABERDAM)

24/ APPROUVE, l'avenant n°2 d'un montant de 420 000,00 € HT soit 443 100,00 € TTC au marché relatif à la location, la maintenance et le lavage de bacs pour la conteneurisation des déchets, ménagers et assimilés (lot 1) conclu avec la société PLASTIC OMNIUM.

(36 voix pour, 4 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. ABERDAM et 1 abstention : Mme PERNIN)

25/ APPROUVE l'avenant n°2 à la Convention Régionale de Renouvellement Urbain avec la Région Ile-de-France.

(à l'unanimité)

26/ APPROUVE le rapport annuel 2008 d'information sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés à Ivry.

(40 voix pour et 1 voix contre : M. ABERDAM)

27/ APPROUVE le rapport annuel 2008 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement à Ivry.

(40 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

28/ ACCORDE un mandat spécial à Messieurs Philippe Bouyssou, Nicolas Rameau, Rabah Lachouri, Mehdy Belabbas, Rogério Machado et Madame Bozena Wojciechowski afin de représenter la Ville d'Ivry-sur-Seine durant la mission de suivi des projets de coopération à Dianguindé au Mali, du 7 au 16 janvier 2010.

(38 voix pour et 3 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE)

29/ AUTORISE le Maire à souscrire les marchés relatifs à l'acquisition de fournitures scolaires et pédagogiques, comme suit :

- lot n°1 : « Acquisition de fournitures courantes pour les écoles, les structures municipales de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse », à la société Pichon, pour un montant annuel compris entre 83 720 € TTC et 334 880 € TTC ;
- lot n°2 : « Acquisition de livres scolaires et ouvrages didactiques complémentaires pour le 1^{er} degré d'enseignement, et de livres non scolaires (dictionnaires, atlas, encyclopédie, album, roman) adaptés aux enfants de 3 à 12 ans », à la société CUC, pour un montant annuel compris entre 26 375 € TTC et 105 500 € TTC .

(40 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

30/ Point retiré de l'ordre du jour.

31A/ APPROUVE la municipalisation de la gestion du cinéma Le Luxy, à compter du 1^{er} janvier 2010.

(38 voix pour et 3 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE)

31B/ DECIDE la création à partir du 1^{er} janvier 2010 d'un budget annexe soumis à la nomenclature M4 et assujetti à la TVA concernant la gestion du cinéma municipal Le Luxy.

(38 voix pour et 3 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE)

31C/ DECIDE à compter du 1^{er} janvier 2010, dans le cadre de la transformation du mode de gestion du cinéma Le Luxy, la création des postes suivants : 1 attaché territorial, 4 rédacteurs territoriaux, 1 technicien supérieur territorial, 1 agent de maîtrise territorial, 1 agent de maîtrise territorial à temps non complet, 1 adjoint administratif de 2^{ème} classe, 7 adjoints administratifs de 2^{ème} classe à temps non complet.

(38 voix pour et 3 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE)

31D/ FIXE à compter du 1^{er} janvier 2010, les tarifs du service municipal du cinéma Le Luxy.

(37 voix pour, 3 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE et
1 abstention : M. ABERDAM)

32/ APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'aide à projet passée avec l'association Quai des Voix relative à la réalisation du spectacle « Moi, Sogolon femme buffle », reportant au premier trimestre 2010 la date de l'initiative.

(38 voix pour et 3 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE)

33/ SOLLICITE toutes subventions auprès de l'Etat (Centre National pour le Développement du Sport) et de la Région Ile-de-France pour le financement des travaux de rénovation du plateau d'évolution de la cité Pierre et Marie Curie.

(à l'unanimité)

34/ APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs pluriannuelle 2008-2010 passée avec l'association Union Sportive Ivry Handball modifiant les modalités de versement de la subvention communale et **AUTORISE** le Maire à mandater à l'association Union Sportive Ivry Handball un ou plusieurs acompte(s) de subvention au titre de 2010 dans la limite du quart accordé en 2009, soit 272 733 €.

(40 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

35/ APPROUVE l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne en vue d'harmoniser l'ensemble des CEJ et d'en expliciter les règles.

(40 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

36/ APPROUVE la convention de partenariat à passer avec l'association « Atout Majeur ».

(37 voix pour et 4 abstentions : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. ABERDAM)

37/ ACCORDE une participation financière d'un montant de 8 405,10 € au profit du Fonds de Solidarité Habitat, géré par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, au titre de l'année 2009.

(38 voix pour et 3 abstentions : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE)

38/ DECIDE la création de 3 postes d'attaché territorial principal et la suppression de 3 postes de directeur territorial à compter du 1^{er} janvier 2010 dans le cadre de futurs recrutements sur les fonctions de Directeur.

(37 voix pour et 4 abstentions : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. ABERDAM)

39/ DECIDE, pour la période du 21 janvier au 27 février 2010, la création de 11 postes d'agent recenseur dans le cadre exclusif des opérations de recensement de l'année 2010.

(38 voix pour et 3 abstentions : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE)

/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2008.

/ Reçoit en information la seconde partie du bilan de gestion du patrimoine locatif privé de la Ville pour l'année 2008 (cf séance du 25 juin 2009).

/PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 30 novembre 2009.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 00H40

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

P. BOUYSSOU

P. GOSNAT